



LISTE DE CONTRÔLE

QUAND DEVRIEZ-VOUS CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN (SI VOUS ÊTES SOUS ANTICOAGULANTS) ?

Dans les situations suivantes :

- Vous présentez un saignement qui ne s'arrête pas.
- Vous avez un accident de voiture.
- Vous subissez une blessure grave accompagnée d'un saignement important.
- Vous subissez une grave chute ou vous vous blessez, en particulier si vous vous cognez la tête. Consultez un médecin dès que possible afin qu'il recherche d'éventuels signes d'hémorragie interne. Il n'est pas toujours possible de savoir immédiatement que vous saignez si les lésions sont internes.
- Vous constatez un élément inhabituel, tel que du sang dans l'urine ou les selles (vos selles peuvent alors présenter une couleur foncée, comme du goudron) ou vous crachez/vomissez du sang. Consultez un médecin.
- Vous êtes inquiet(-ète) et le cabinet de votre médecin est fermé. Rendez-vous alors au service d'urgence de l'hôpital le plus proche.



Soyez toujours bien préparé(e). Demandez à votre médecin de vous informer au sujet de l'utilisation d'anticoagulants en cas d'urgence. Cette liste de contrôle vous aide à poser les bonnes questions.